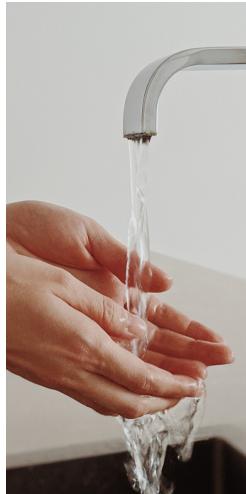


BONNES PRATIQUES EN PÉRIODE DE COVID-19 POUR LES CONSULTATIONS D'OSTÉOPATHIE EN CABINET

L'accès au cabinet n'est autorisé qu'au patient disposant d'un rendez-vous, accompagné éventuellement d'un aidant ou d'un parent pour un mineur.



Pour obtenir un rendez-vous,
appeler directement par téléphone au 06.83.88.46.08
ou effectuer une prise de rendez-vous en ligne
via la fiche Doctolib de "Diane Le Berre, Ostéopathe":
<https://www.doctolib.fr/osteopathe/la-baule-escoublac/diane-le-berre>

Quel que soit le mode de prise de rendez-vous choisi,
Diane Le Berre vous contactera pour recueillir de vive voix les informations nécessaires
et vous indiquer la marche à suivre pour la bonne tenue de la consultation.



Seuls les patients ne présentant pas de symptôme lié au Covid-19
et n'ayant pas dans leur entourage proche
de personne présentant de symptôme lié au Covid-19
pourront être reçus en consultation d'ostéopathie au cabinet.

Pour les autres patients et au cas par cas,
en fonction des différents facteurs de risques,
les consultations d'ostéopathie pourraient être proposées sous forme de téléconsultation vidéo.

Recommandations aux patients :

